

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3408

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3408**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois**Direction générale****Direction de la voirie**

L'unité maintenance du service tunnels assure le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des tunnels avec les contraintes suivantes :

- respecter le plan d'intervention et de secours (PIS) et les conditions minimales d'exploitation associées (CME),
- minimiser la gêne aux usagers et assurer leur sécurité.

La mise en place du nouveau règlement des travaux de nuit et des astreintes tunnels applicable à cette unité a été présentée lors du comité technique paritaire (CTP) du 27 septembre 2012.

Cette réglementation implique une nouvelle organisation de l'unité maintenance, en particulier sur l'activité de travaux de nuit.

Il est nécessaire de renforcer l'effectif des techniciens de maintenance. Ils assurent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'unité. Ils gèrent les interventions, en assurent le pilotage, la coordination, le bon déroulement ainsi que le respect des règles de sécurité. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés du poste de commande tunnels pendant les nuits.

Il est proposé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens.

Cette création se fera à masse salariale constante.

Direction de la propreté

La direction de la propreté est une direction opérationnelle dédiée aux métiers du nettoyage des espaces publics et de la gestion des déchets, soit la collecte et le traitement sur le territoire des 58 communes composant la Communauté urbaine de Lyon.

Pour piloter le projet du futur système de traitement des déchets de l'agglomération, conformément aux orientations prises par délibération du Conseil n° 2011-2422 du 12 septembre 2011, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cette création de poste se fera à masse salariale constante.

Mission coordination territoriale

La réalisation du projet Gestion des réclamations communautaires (GRECO) est un objectif du plan de mandat 2008-2014. Il a pour but de mieux prendre en compte les besoins des habitants et des maires, de suivre et tracer les réclamations, de répondre aux demandes d'informations, d'améliorer l'image de la Communauté urbaine et sa performance, de valoriser le travail des agents. Ce projet participe à la modernisation de la Communauté urbaine par le développement d'un dispositif visant à une amélioration de la relation aux usagers, basé sur l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication.

Le comité technique paritaire du 16 décembre 2011 a acté la mise en place de cette organisation prévue pour traiter 120 appels par jour en période de pointe.

Dès le premier mois d'activité, le centre de contact a fait face à un flux journalier moyen de 270 appels avec des pointes de 600 appels par jour.

Pour être en mesure d'offrir à l'ensemble des bénéficiaires la qualité de service attendue, tant par les usagers que par la collectivité, il est nécessaire de procéder à certains ajustements en termes d'emplois :

- création de 4 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- création de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs dans le cadre de la démarche requalification professionnelle.

Ces créations s'effectuent à masse salariale constante.

Délégation générale au développement urbain

Direction de la planification et des politiques d'agglomération

La compétence "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie et au développement des énergies renouvelables" a été transférée le 1er janvier 2012 à la Communauté urbaine, qui souhaite aussi se doter à terme d'une compétence énergie globale afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Un directeur de mission a été recruté pour structurer ce domaine.

Afin d'atteindre cette ambition, une expertise technique large est nécessaire. En effet, la mission énergie peut être amenée à apporter des éléments sur les impacts énergétiques de l'ensemble des politiques publiques : des choix en termes d'urbanisme ou de mobilité au besoin d'accompagnement de son développement d'un tissu économique performant dans le domaine des smart grids.

En particulier, relever le défi énergétique demande d'avoir une connaissance sur les enjeux techniques liés à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la ville : production, distribution, fourniture, consommation et usages.

Pour développer cette fonction, il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cette création s'effectue à masse salariale constante.

Délégation générale au développement économique et international

Le projet directeur vallée de la chimie est un grand projet, avec un vaste territoire d'application (14 communes, 100 000 habitants, 25 kilomètres du nord au sud) et des axes de développement à forts enjeux dont le développement industriel.

Pour assurer la sortie et la mise en œuvre du projet de campus industriel vallée de la Chimie 2030, il est nécessaire de mobiliser des moyens dédiés plus importants et d'assurer un ancrage territorial de la dynamique de projet. Ces orientations justifient la constitution et l'implantation de la mission territoriale vallée de la chimie dès le début 2013.

Pour développer cette mission, il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cette création s'effectue à masse salariale constante.

Direction de l'attractivité et des relations internationales

Dans le cadre des missions exercées au sein de la direction, de nouvelles actions de marketing économique doivent être mises en place :

- manifestations à caractère économique,
- conception et mise en œuvre des plans marketing sur certaines politiques économiques de la Communauté urbaine de Lyon.

Pour développer ces actions, il est demandé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce chef de projet aura pour missions :

- de mettre en œuvre la stratégie marketing sur certaines filières d'excellence et sur l'entrepreneuriat,
- organiser, piloter et coordonner des salons professionnels et projets événementiels,
- valoriser des événements ayant lieu sur le territoire,
- assurer le suivi budgétaire, évaluation et bilan des projets menés.

Cette création s'effectue à masse salariale constante.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité

Direction générale

Direction de la voirie

Suite au comité technique paritaire du 27 septembre 2012 portant mise en place du nouveau règlement des travaux de nuit et des astreintes tunnels, il est proposé la création de 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens par la suppression de 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Au sein du service ressources humaines de la direction de la voirie, les missions évoluent avec notamment la nécessité de développer le volet maintien à l'emploi :

- mise en place au sein de la direction du processus maintien à l'emploi,
- pilotage d'études de faisabilité des aménagements de postes,
- coordination des études d'aménagement organisationnel,
- conduite d'entretiens,
- supervision et pilotage de l'école de voirie.

Pour assurer les nouvelles missions, il est proposé la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés par la suppression d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

3° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Délégation générale aux ressources

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Pour assurer l'interface entre les usagers internes du système d'information achat/finance et la direction, il est nécessaire de procéder à la transformation d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens dans le cadre d'emplois des rédacteurs.

4° - Suppressions d'emplois

La délibération n° 2007-4281 du Conseil du 9 juillet 2007 a approuvé le changement de statut de la cité Elie Vignal qui est devenue une annexe au lycée Saint Exupéry et le principe de son transfert à la Région. Compte tenu de l'évolution des effectifs, un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques et 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs doivent être supprimés ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'emplois.

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Direction générale				
Direction de la voirie	12520697	technicien technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	technicien maintenance	comité technique paritaire du 27 septembre 2012
Direction de la propreté	12532166	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet	évolution de l'organisation

Mission coordination territoriale	12120088 12120089 12120090 12120091	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	chargé d'accueil téléphonique	évolution de l'organisation (quatre emplois)
	12120092 12120093	adjoint administratif 2° classe adjoint administratif 1ère classe adjoint administratif principal 2° classe adjoint administratif principal 1ère classe	chargé d'accueil téléphonique	démarche requalification (2 emplois)
Délégation générale au développement urbain				
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	12600507	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	ingénieur expert	évolution de l'organisation
Délégation générale au développement économique et international				
Délégation	12170085	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet économie	évolution de l'organisation
Direction de l'attractivité et des relations internationales	12170086	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chef de projet	évolution de l'organisation

2° - Approuve les créations d'emplois financés par suppression, transfert ou redéploiement au sein des centres de responsabilité.

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Direction générale					
Direction de la voirie	94520466	agent de maîtrise	technicien maintenance	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	comité technique paritaire du 27 septembre 2012
	94520117	agent de maîtrise	technicien maintenance	technicien principal 2° classe technicien principal 1ère classe	comité technique paritaire du 27 septembre 2012
	94520537	rédacteur	chargé de ressources humaines	attaché principal directeur	évolutions des missions

3° - Approuve les transformations d'emplois.

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Délégation générale aux ressources					
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	94520032	technicien principal 2° classe	correspondant applicatif ligne intégrée d'achats (LIA)	rédacteur principal 2° classe rédacteur principal 1ère classe	mise en conformité du grade et de l'emploi

4° - Approuve les suppressions d'emplois.

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Délégation générale aux ressources				
Direction de la logistique et des bâtiments	94400085	adjoint technique 1ère classe	assistant d'élèves handicapés	comité technique paritaire du 6 juillet 2007
	94400385	adjoint administratif 1ère classe	secrétaire accueil	
	94400409	adjoint administratif 1ère classe	secrétaire accueil	

5° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.